



## **Etoy - Conseil Communal**

### **Rapport de la commission d'urbanisme sur le préavis 05 /2023 relatif à une demande de crédit de CHF 114'000.00 pour la réalisation de gradins au Nord du terrain multi sports Mini-Pitch des Communaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission d'urbanisme, composée de M. Marc-Olivier Christinat, président, Mme Tania Bonamy, rapporteuse, Mmes Sophie Thury, Véronique Elamy et M. Jérôme Kohler, s'est réunie le 19 avril ainsi que le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour étudier le préavis et la demande de crédit.

A noter que la Commission d'urbanisme avait déjà été consultée sur le concept d'aménagement des communaux sur lequel elle avait fait un rapport. Dans ce cadre, elle avait eu plusieurs séances et rencontres préalables avec la Municipalité. Une rencontre supplémentaire n'a donc pas été jugée nécessaire par la commission d'urbanisme pour prendre position sur le présent préavis.

#### **1. Introduction**

Le préavis 05/2023 concerne l'acceptation d'une demande de crédit de CHF 114'000.00 pour la réalisation de gradins au nord du terrain multisports Mini-Pitch des communaux.

#### **2. Discussion**

Comme déjà relevé dans son rapport sur le concept d'aménagement des communaux du 20 février dernier, la commission d'urbanisme se montre favorable à la création des gradins qui lui semble un complément intéressant du Mini-Pitch, créant un espace convivial.

La pose de la barrière à l'arrière du gradin supérieur n'est pas obligatoire, mais vivement recommandée, car elle sera positionnée le long d'un chemin piétonnier essentiellement utilisé par des groupes d'élèves.

Malgré le coût important de cette réalisation, qui relève de la commission des finances, la commission d'urbanisme maintient sa position et soutient ce projet.

### 3. Conclusion

La commission d'urbanisme recommande à l'unanimité au Conseil communal :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réalisation de gradins au Nord du terrain multi-sports Mini-Pitch des Communaux ;
2. D'allouer le crédit de CHF 114'000.00 pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou si nécessaire de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs.

Etoy, le 10 mai 2023

Pour la commission d'urbanisme

Le Président



Marc-Olivier Christinat

La rapporteuse



Tania Bonamy